

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 avril à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, conseillers municipaux.

Absents : Mr Jérôme VRAY

Secrétaire de séance : Mme Cindy TISSIER

Objet : Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale s'élève à 55.30€ et concerne l'année 2023.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 55.30€.

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- L'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 55.30€ concernant l'année 2023

-L'imputation au compte 6541 de cette dépense

-Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 15 avril 2025

Le secrétaire de séance

Mme Cindy TISSIER



Le Maire

Christelle MASSON

